



Fondé en 1992, la Fédération Loisirs Pluriel s'est donné pour but de promouvoir l'accès aux loisirs des enfants handicapés, comme les autres et surtout avec les autres. Organisé en fédération d'associations locales, Loisirs Pluriel est implanté dans 11 villes, en Bretagne, Normandie, Pays de la Loire et Ile-de-France. Chaque association gère un centre de loisirs sans hébergement accueillant à parité des enfants handicapés et valides, âgés de 3 à 13 ans, chaque mercredi et lors des vacances scolaires.

Le contexte territorial, économique et social

La question de l'accès aux loisirs et vacances des enfants porteurs d'un handicap échappe aujourd'hui encore à toute politique incitative ou réglementaire dans notre pays. Concernant l'enfance handicapée, seuls deux domaines de la vie sociale ont, pour le moment, fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics : la scolarisation des enfants handicapés¹ et l'accès aux structures de la petite enfance². Ainsi, tout ce qui touche au domaine périscolaire (avant et après la classe) et extrascolaire (mercredi et vacances scolaires) dépend totalement du « bon vouloir » des organisateurs, qu'ils soient associatifs ou municipaux. Concrètement aujourd'hui :

- L'accueil d'enfants handicapés dans les centres de loisirs sans hébergement reste très minoritaire. Pour exemple, dans les Hauts-de-Seine, sur l'année 2005, seulement 155 enfants handicapés ont été recensés sur 585 centres de loisirs (source : DDJS 92), alors que ce département compte 1 750 enfants reconnus handicapés à plus de 80% (source : CAF 92).
- La plupart des établissements médico-sociaux accueillant des enfants handicapés (type Institut Médico-Educatif...) ne fonctionnent que 210 jours par an, ce qui a pour conséquence pour les familles, de devoir trouver des solutions, en général le mercredi après-midi, une semaine par période de vacances scolaires et 4 semaines en été.
- Plus de la moitié des enfants handicapés accueillis à l'école en milieu ordinaire le sont à temps partiel, parfois une à deux demi-journées, ce qui oblige les familles à trouver des solutions non seulement le mercredi et les vacances scolaires, mais également sur les temps de semaine scolaire où l'enfant n'est pas accueilli à l'école...
- Loisirs Pluriel est aujourd'hui le premier et le seul réseau organisé en France, regroupant des structures de loisirs ayant adapté leur fonctionnement pour permettre l'accueil d'enfants handicapés.

Les enjeux pour la structure à évaluer son utilité sociale

Des enjeux externes

Les enjeux de la démarche sont avant tout externes, en lien avec les partenaires des associations et de la fédération :

- Rendre encore plus lisibles les impacts de leur action pour les partenaires et le grand public. Il s'agit pour la fédération de "partager de manière plus volontariste et structurée la richesse des effets de notre action".
- Trouver un langage commun entre la fédération et les partenaires existant ou potentiels, pour lesquels ce type d'action peut être appréhendé de manière plutôt négative. En effet, même si l'objectif de Loisirs Pluriel fait l'unanimité, son action se heurte à des phénomènes de résistance et de représentations (manque de moyens financiers, préférence à l'intégration dans les centres de loisirs dits classiques...).

¹ Notamment avec l'affirmation du principe d'obligation scolaire dans la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances des personnes handicapées.

² Avec l'obligation faite aux structures gestionnaires de réserver une ou deux places pour des enfants handicapés dès lors qu'elles bénéficient de fonds de la CAF pour la construction ou la rénovation de leurs locaux.



La démarche d'évaluation

Des enjeux internes

Les enjeux sont également internes sur la perception de l'utilité sociale du projet de Loisirs Pluriel et sur l'articulation entre la fédération et les associations :

- Renforcer le sentiment d'utilité sociale de ce type de structures pour les acteurs du réseau (bénévoles et salariés) au-delà de la fonction « utilitariste » d'accueil. Loisirs Pluriel s'appuie sur un projet qui a fait l'objet d'une réflexion importante. Il est notamment porté par la fédération et son fondateur. Il demande parfois à être plus largement approprié par les bénévoles et les salariés.
- Rendre plus lisible la complémentarité entre structure fédérale et associations affiliées, comme contribuant ensemble au même objectif et aux mêmes impacts, mais avec des fonctions différentes.
- Expliquer aux acteurs du réseau l'importance d'outils concrets de mesure de l'efficacité attendue de l'action menée, tant au niveau fédéral qu'au niveau de chaque association locale.

L'organisation de la démarche

Loisirs Pluriel a bénéficié d'un accompagnement collectif sur l'évaluation de l'utilité sociale animé par Culture et Promotion dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement, géré par BDI. Durant une année, la fédération a participé à des sessions de travail rassemblant sept associations. Cinq sessions ont permis d'aborder les différentes étapes pour la mise en place d'une démarche d'évaluation. Ces temps permettaient également la mutualisation des travaux entre les structures. Loisirs Pluriel a par ailleurs bénéficié d'un appui individualisé à distance en fonction de ses besoins.

Enfin, la fédération a elle-même mis en place des sessions de travail entre les associations de son réseau.

La définition de l'utilité sociale, de ses critères et indicateurs

La fédération a défini son utilité sociale avec l'ensemble des directrices d'associations, salariées permanentes des associations affiliées. Après avoir listé l'ensemble des acteurs concernés par leurs associations, elles ont défini ce que pouvait être l'utilité sociale de Loisirs Pluriel pour chacun d'eux et fait de premières propositions concernant les critères.

La démarche a été validée par le Conseil Fédéral et a fait l'objet d'une présentation rapide lors de l'AG d'avril 2006. Pour le moment, les membres du CA des associations locales n'ont pas été systématiquement associés à la réflexion.

La démarche d'évaluation de l'utilité sociale au sein du réseau Loisirs Pluriel s'est construite par des « allers-retours » permanents entre définition et formulation de l'utilité sociale, recherche des indicateurs, construction des outils de collecte et préparation des supports de diffusion... Les critères et indicateurs ont été retravaillés et précisés par la Fédération. Ils ont ensuite été proposés aux associations. La démarche a permis d'aboutir à un référentiel de critères et d'indicateurs d'utilité sociale, grille qui mentionne également les outils de collecte pour chaque indicateur.

Les critères ont été simplifiés, passant de 12 à 4. Les indicateurs ont parfois été revus au cours de leur mise en œuvre s'ils s'avéraient trop difficilement accessibles.

La construction d'outils de collecte

Parallèlement, un travail de recensement des outils de suivi existant au niveau des associations et de la fédération a été réalisé par les acteurs concernés. D'autres outils ont été élaborés.



Les indicateurs ont été renseignés à travers les outils suivants :

- Logiciel de facturation géré par la fédération pour les données statistiques
- Questionnaire aux familles
- Lancement d'un « concours photos » au sein du réseau afin de témoigner en images de certaines dimensions de l'utilité sociale (relations entre les enfants valides et non valides notamment)
- Valorisation d'une vidéo journalistique sur la reprise d'activité par les parents
- Elaboration d'une grille « d'analyse terrain » pour les directrices et animateurs/-trices afin qu'ils collectent sur une période donnée des éléments qualitatifs. Cette grille s'appuie sur une typologie de situations observées.
- Recueil de témoignages auprès d'élus, parents...

L'analyse et les résultats

L'analyse est réalisée par le directeur de la Fédération, en lien avec les directrices de centres. Il centralise les données et se charge de la mise en forme des analyses.

Les résultats de l'évaluation sont présentés dans un document intitulé « L'utilité sociale de Loisirs Pluriel ». Il est à destination des familles, animateurs et membres de CA en interne et à l'externe en direction des partenaires financiers, associations de personnes handicapées, presse...

L'évaluation donnera également lieu à la création d'un jeu d'affiches réalisées à partir des photos collectées et mettant en lumière tel ou tel axe fort de l'évaluation de l'utilité sociale.

Les critères et indicateurs d'utilité sociale

L'utilité sociale de Loisirs Pluriel s'organise autour de 4 thématiques :

- Le changement de regard sur les personnes handicapées
- Le soutien à la fonction parentale des familles d'enfants handicapés
- L'égalité des chances, la participation sociale et la citoyenneté des personnes handicapées
- L'insertion professionnelle des jeunes et leur engagement social et citoyen

Les critères et indicateurs précis ont été définis pour chacun de ces objectifs.

Le référentiel est présenté en annexe.

Renforcement de la dynamique de réseau

Cette démarche a permis aux directrices de prendre conscience des effets et de l'utilité sociale de Loisirs Pluriel. Elle a créé une dynamique au sein du réseau en permettant des échanges sur le projet associatif, alors que ceux-ci portent généralement sur des aspects plus techniques. *« La démarche est un excellent outil de mobilisation interne. Une clé de la motivation des gens est de leur montrer qu'ils sont indispensables à la structure. Le travail sur l'utilité sociale contribue à cela ». « C'est un outil de cohésion de réseau. Nous sommes passés par des tiraillements lorsque la structure a grossi. La démarche permet de sortir le nez du guidon et donne du sens au fait d'être ensemble et de rester dans le réseau. »*

« Elle a transformé mon regard sur l'action qu'on mène et sur la façon de gérer le réseau. Ainsi notre projet d'essaimage ne s'appuiera pas sur la duplication de nos structures, mais sur le transfert d'expérience sur d'autres structures. »

L'utilité sociale sera le thème de l'assemblée générale annuel de 2007.

Le bilan de la méthode



Valorisation de certaines dimensions de l'utilité sociale

La démarche a également mis en évidence certains impacts de l'action de la structure, peu valorisé avant ce travail. « *L'EUS nous a aidé à la conceptualisation de notre action, à la définition du sens. Nous avons découvert des champs que nous n'imaginions pas. Cela contribue à la définition d'axes stratégiques que nous n'aurions pas envisagés sans le travail sur l'utilité sociale. Ce travail nous a vraiment aidés à prendre de la hauteur par rapport à nos pratiques.* » L'association a, par exemple, pu mieux valoriser la possibilité donnée aux parents d'accéder plus facilement à un emploi ou la fonction d'insertion professionnelle pour des animateurs des centres de loisirs. Certains ont d'ailleurs déjà été valorisés dans des dossiers. Ainsi, pour l'ouverture d'une nouvelle association, la fédération a argumenté sur le fait que la structure permettrait aux mères d'enfants handicapés d'accéder à l'emploi pour l'obtention un dossier FSE Objectif 3 mesure 10b. Le dossier a été retenu. *"Je n'aurais jamais répondu sur ce type de dossier avant de faire ce travail sur l'utilité sociale. J'avais idée de cet apport, mais pas de manière affirmée. Cette démarche permet de mettre à jour ce qu'on a dans les tripes depuis des années."*

Un outil pour mieux communiquer

La démarche d'évaluation va permettre à Loisirs Pluriel de mieux se présenter. *"Avant, nous parlions de ce que nous faisons, mais sans le mettre en perspective. Ce travail permet de mettre en avant tout le sens de notre action et ses impacts"*.

Un élargissement de notre réflexion

Ce travail permet également d'envisager les liens ou les passerelles à faire entre cette expérience et d'autres domaines de la vie sociale. Par exemple, sur le plan de l'intégration scolaire, les seules adaptations mises en place concernent les aides apportées à l'enfant (humaines ou matérielles). Or, on pourrait imaginer que, comme à Loisirs Pluriel où chaque centre de loisirs limite volontairement ses effectifs pour favoriser l'accueil des enfants handicapés et la mise en place d'une relation authentique entre enfants handicapés et valides, chaque classe qui accueille un enfant handicapé voit ses effectifs réduit, pourquoi pas, de moitié... Une telle initiative aurait pour conséquence d'améliorer les conditions de scolarisation des enfants handicapés, de limiter le recours à des aides humaines individuelles, de faire lever des barrières chez les enseignants et chez les parents d'enfants valides qui tireraient profit également d'une telle adaptation...